

Bulletin d'engagement

Moto Club Amitiés Neuvéglise

RANDO ENDURO du 13 AOUT 2016

Date limite d'engagement : 07 AOUT 2016

Randonnée enduro sur parcours balisé + passage sur terrain de cross.

Réservé au MCA Neuvéglise

N° de dossier

Date de réception

Paiement

PILOTE NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Date de naissance : / / Téléphone :

E-mail :
(Obligatoire pour la réception de la confirmation)

PERMIS MOTO Catégorie : Numéro :

Marque : Cylindrée : cm3 2T 4T

Immatriculation :

Assurance Compagnie : Numéro :

	TARIF	NOMBRE	TOTAL
Réservation : 1) Rando + café du matin + repas du midi + repas du soir + entrée au bal gratuite.	60€
2) Rando + café du matin + repas du midi.	45€
Accompagnateur : 3) Café du matin + repas midi accompagnateur + repas du soir + entrée au bal gratuite.	30€
4) Café du matin + repas midi accompagnateur	15€
5) Repas accompagnateur enfant (- 10 ans)	Gratuit
	Montant total en Euros	€

Je joins :

- Un bulletin d'engagement par pilote.
- Un chèque libellé à l'ordre du Moto Club Amitiés Neuvéglise d'un montant de Euros.
- Une photocopie du permis de conduire, de la carte grise et de l'attestation d'assurance.
- Une adresse E-mail obligatoire pour la confirmation d'engagement. Si vous n'avez pas d'adresse mail, ajouter une enveloppe timbrée à votre nom pour le retour de la confirmation d'engagement.

Je soussigné

- Demande à m'engager pour la RANDO ENDURO du MCA Neuvéglise du 13 août 2016.
- Reconnais avoir pris connaissance du règlement particulier (document joint) et m'engage à le respecter, ainsi qu'à me conformer aux directives des organisateurs et du code de la route.
- Renonce à tout recours ou poursuites à l'encontre des organisateurs, maires des communes traversées et propriétaires des terrains empruntés par la randonnée, pour tout incident, accident ou dommage corporel et matériel qui pourraient survenir avant, pendant et après la randonnée du 13 aout 2016.

Nota : Le règlement des frais d'engagement conditionne votre confirmation d'engagement dans la limite des places disponibles.

Mention « Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et l'approuve sans conditions »

Fait à

Signature

Le

**Bulletin d'engagement à retourner avant : le 07 Aout 2016 à l'adresse suivante :
Pharmacie BECHAFOL, Rando enduro, 15260 NEUVEGLISE.**

REGLEMENT PARTICULIER du MCA Neuvéglise du 13 août 2016

PREAMBULE : La randonnée du MCA Neuvéglise 2016 n'est possible que grâce aux autorisations données par les municipalités et les propriétaires des terrains traversés. Aussi, il est demandé à chacun, pilote et accompagnateur, de respecter les fléchages et à n'emprunter en aucun cas des itinéraires qui n'auraient pas été indiqués ou sans accord préalable de l'organisation. Il est rappelé que cette Randonnée n'a et ne doit en aucun cas avoir un caractère de compétition. De plus de nombreux villages seront traversés, le milieu naturel dans lequel nous évoluons est sensible, c'est pourquoi il sera demandé à chacun la plus grande courtoisie envers les riverains, randonneurs, marcheurs, animaux, et espace naturel. Notre attitude au quotidien conditionne la pérennité de notre loisir.

DEFINITION :

Le MCA Neuvéglise organise le samedi 13 août 2016 une randonnée moto tout terrain. Elle est ouverte à tout type de motocyclette apte au tout terrain et répondant aux normes de sécurité, de circulation sur voie publique et conforme au code de la route.

Cette randonnée est réservée aux pilotes, titulaire d'un permis de conduire correspondant aux caractéristiques de sa machine et à jours de leurs cotisations d'assurance. Tout pilote mineur devra en plus fournir une autorisation parentale et devra être accompagné.

TARIFS :

1) Randonnée + café du matin + repas du midi + repas du soir + entrée au bal gratuite	60€
2) Randonnée + café du matin + repas du midi	45€
3) Café du matin + repas accompagnateur du midi + repas du soir + entrée au bal gratuite	30€
4) Café du matin + repas accompagnateur du midi	15€
5) Repas accompagnateur (- de 10 ans)	Gratuit

Le tarif choisi inclus une formule, le tout n'étant pas dissociable. En cas d'annulation de participation d'un pilote, celui-ci s'engage à avvertir l'organisation au minimum 1 semaine avant la date de la Rando pour être remboursé de l'intégralité de son engagement. Au-delà il devra se justifier auprès du Club organisateur qui jugera au cas par cas. Dès lors que le participant aura pris le départ aucun remboursement même partiel ne pourra être demandé à l'organisation.

VERIFICATION ADMINISTRATIVES :

Tous les pilotes participants à la randonnée devront se présenter au contrôle administratif à partir du **Samedi 13 août 2016 à 8h00 jusqu'à 9h00.**

Seront vérifiés :

- La **conformité du bulletin d'engagement (nom du pilote, permis de conduire, assurance, paiement des droits d'engagement...)**
- La **conformité de la moto** puis le passage en parc obligatoire avant le départ.

Les tickets repas pour le pilote seront remis à l'issue des vérifications administratives ainsi que les stickers sécurités à apposer sur la moto.

CIRCUIT :

Le circuit de la randonnée d'environ 55 km sera parcouru 2 fois et empruntera des chemins et terrains publics ou privés (passage sur spéciale banderolée et terrain de cross). Soumise à de nombreuses autorisations de passage sur des zones privées et faisant l'objet d'une déclaration en préfecture, cette randonnée ne devra pas être parcourue ultérieurement par d'autre randonneurs.

C'est pourquoi l'utilisation de GPS ou tout type de matériel destiné au repérage est strictement interdit lors de cette Rando. Tout pilote pris en défaut se verra immédiatement exclu par l'organisation.

Par mesure de sécurité, et dans le respect du règlement, les participants ne devront pas quitter le tracé du circuit.

RAVITAILLEMENT :

Le ravitaillement se fera à la fin de la boucle sur le lieu de départ.

FLECHAGE :

Flèches Jaunes : Donne le sens de circulation et la direction à suivre

Banderoles jaunes : Rappel et confirmation que vous êtes toujours sur le bon chemin

Panneau Rond Rouge : Consignes à strictement respecter : vitesse limitée, sens interdit...

Panneau Rond Jaune : Consigne de sécurité, zone à caractère dangereux, zone sensible, vigilance...

DEPART :

Les pilotes partiront par groupe de 2 ou 3 toutes les minutes au minimum à compter de 9h30.

Les motocyclettes ne correspondant pas aux spécifications du paragraphe définition (Pneu, embout et mousse de guidon, protection de sortie de boîte, boules de protection d'extrémité des leviers de frein et d'embrayage, accélérateur et cales pieds libre, niveau sonore, feux, plaque d'immatriculation...) se verront refuser le départ. Toutes les motos devront passer obligatoirement en parc fermé avant de prendre le départ.

De même, les pilotes n'ayant pas un équipement adéquat (casque en bon état, bottes,...) ne pourront pas prendre part à la randonnée.

APPLICATION DU REGLEMENT :

Il est rappelé que le club organisateur se réserve le droit de prendre les décisions d'urgence en cas de force majeure ou par mesure de sécurité et se réserve le droit d'exclure un participant qu'il jugerait au comportement dangereux ou ne respectant pas les règles élémentaires de sécurité et les points annoncés du présent règlement.

Il est rappelé que par mesure de sécurité, il est strictement interdit de faire demi-tour sur le circuit balisé. En cas de nécessité absolue des Marshals (Gilet jaune) seront présent sur le parcours de la Rando pour encadrer et prendre les décisions de sécurité qui s'imposent.

SANCTIONS :

Chaque pilote est responsable de son comportement et de celui de son entourage. L'organisation se réserve le droit d'exclure un participant à n'importe quel moment sans que celui-ci ne puisse engager de recourt ou demander de dédommagement. Les Forces de l'ordre pourraient être présentes au cour de la journée et chacun sera individuellement responsable vis-à-vis de la loi. Les vérifications administratives et techniques de l'organisation ne se substituant pas aux règles et aux lois. L'organisation ne pourra pas être mise en cause.